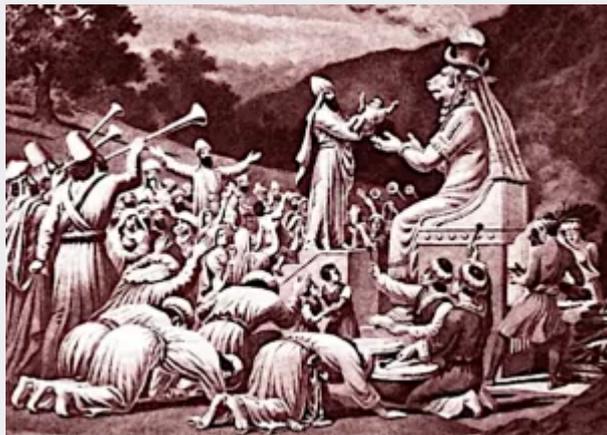


Cri désespéré d'une maman divorcée contre l'accord du père pour l'injection expérimentale !



Par Nicole Delépine

*Lue sur Vk (partagé par Penoa A que nous remercions), une lettre d'une maman divorcée désespérée de l'accord unilatéral de son ex-mari pour la thérapie génique expérimentale :*

« Bonjour,

J'espère que vous lirez mon message.

Je suis maman d'un garçon de 12 ans. Son père vient de le vacciner contre ma volonté. Je suis effondrée. L'amendement proposé par le député parlementaire Sasha Houlié est inhumain et crée un précédent terrible pour tous les parents séparés ou divorcés, avec l'autorisation de vaccination possible donnée uniquement par l'un des deux parents.

J'ai écrit une lettre de réponse à son père, et je vous la partage ici, en espérant qu'elle donne du courage à beaucoup de parents en souffrance.

Merci pour vos partages nombreux, force et courage, nous vaincrons !

Ainsi tu as décidé seul du destin de notre enfant, honte à toi !

Comment oses-tu faire une telle chose, alors même que tu sais que j'y suis formellement opposée, et que je te l'ai notifié à maintes reprises par écrit ?

Comment oses-tu imposer un essai expérimental à notre fils qui n'a

que 12 ans et toute sa vie devant lui ?

Comment oses-tu le mettre en danger alors qu'il est en bonne santé et qu'il n'y a jamais eu autant de morts et d'effets secondaires pour des prétendus vaccins, notamment chez les adolescents ?

Comment oses-tu me dire de ne pas s'en prendre à lui et de t'ériger de la sorte comme le protecteur que tu n'as pas voulu être pour ton unique enfant ?

Honte à toi !

Penses-tu donc que tu as ce pouvoir là tout simplement parce qu'un décret, qui remet en question le principe-même de l'autorité parentale partagée, le stipule ?

Quelles sombres motivations t'animent, pour que tu précipites une vaccination inefficace, dangereuse, et inutile de la sorte ?

Penses-tu donc que lorsque toute cette mascarade sera dévoilée, et les innombrables effets secondaires et morts ne pourront même plus se compter, que les criminels complices seront traduits en justice, penses-tu donc que tu t'en sortiras indemne ?

Penses-tu donc que ton confort est plus important que la sauvegarde de nos libertés pour notre génération et les générations futures ?

Penses-tu donc que les inventeurs mêmes des tests PCR et de l'ARN messager, qui critiquent violemment l'utilisation de leurs inventions dans le cadre de dépistage de masse ou de vaccination, soient des illuminés ?

Penses-tu donc que ton fils, qui te posera des questions dans quelques jours, quelques mois ou même quelques années sur ce que tu as fait pour le protéger, te pardonnera quand il comprendra que tu as failli à ton devoir de protection parentale ?

Penses-tu donc que ton fils ne reviendra pas vers toi pour te demander des comptes l'heure venue, sur tous les dommages possibles sur sa santé ?

Honte à toi !

Tu as fait des choix qui ne t'appartiennent pas, et qui auront possiblement de lourdes conséquences sur son futur.

Tu n'as pas exercé ton devoir d'information impartiale auprès de ton fils des risques encourus, et a préféré privilégier ton confort immédiat et égoïste.

Honte à toi !

Je me décharge par la présente de toutes les conséquences médicales et financières occasionnées par cette thérapie génique que tu as choisi unilatéralement de lui faire injecter et te tiens seul responsable auprès de ton fils de tous les effets secondaires qu'il pourrait encourir à court, moyen et long terme.

J'espère du fond de mon cœur que notre fils sera épargné et qu'il pourra vivre longtemps et en bonne santé.

»

Comme pédiatre et cancérologue d'enfants et contact de nombreuses familles connues au cours de mon exercice, je partage cette lettre qui reflète le drame vécu par tant de familles séparées et qui voient leur difficultés décupler par cette autorisation unilatérale d'un des deux parents !

Quelle cruauté supplémentaire infligée aux parents séparés ! Parents, vous avez aimé l'autre assez pour donner ensemble la vie à un enfant ! Au nom de cet amour maintenant évanoui, respectez l'autre et son avis et ne donnez pas votre enfant comme cobaye à une expérimentation dont lui ne peut rien attendre (le covid n'atteint pas les enfants sans comorbidité sévère (trouble immunitaire, cancers etc.). Et les effets secondaires graves semblent encore plus fréquents que chez les gens âgés comme les atteintes cardiaques.

Laissez votre enfant disposer de sa vie lorsqu'il sera adulte sans lui infliger cette injection morbide, pour des facilités immédiates (voyages, resto, etc..) et aux conséquences à long terme inconnues et terrifiantes pour de nombreux généticiens.

Ne laissons pas les décideurs actuels diviser la nation entre vaccinés et non vaccinés, ni entre parents divorcés. Tenons la barre d'une société civilisée.